

Scolarisation des enfants allophones

ENCOURAGEMENT PRÉCOCE TRANSITION PETITE ENFANCE – ÉCOLE



SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| SIGLES ET ACRONYMES | 5 |
| AVANT-PROPOS | 7 |
| INTRODUCTION | 9 |
| 1. ENCOURAGEMENT PRÉCOCE | 11 |
| 1.1 Définition | 11 |
| 1.2 Encouragement précoce pour les enfants issus de la migration | 12 |
| 2. TRANSITIONS PETITE ENFANCE – ÉCOLE POUR LES ENFANTS MIGRANTS.. | 15 |
| 2.1 La transition petite enfance – école | 15 |
| 2.2 L’enfant et la transition | 15 |
| 2.3 Les parents et la transition | 16 |
| 2.4 Les structures et la transition | 16 |
| 2.5 L’accueil de jour dans le canton de Vaud | 16 |
| 2.6 L’école dans le canton de Vaud..... | 17 |
| 2.7 Pour une transition réussie : les bonnes pratiques..... | 18 |
| CONCLUSION | 23 |
| RÉFÉRENCES | 27 |
| ANNEXE 1 : ACTEURS DE LA PETITE ENFANCE | 33 |
| ANNEXE 2 : RESSOURCES POUR LA PETITE ENFANCE | 41 |

SIGLES ET ACRONYMES

| | |
|---------------|--|
| BCI | Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme |
| CDIP | Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique |
| COFF | Commission fédérale pour les questions familiales |
| CREDE | Centre de ressources en éducation de l'enfance |
| CSIR | Centre social d'intégration des réfugiés |
| CSRE | Centre Suisse de coordination pour la recherche en éducation |
| CVE | Centres de vie infantine |
| DFJC | Département de la formation, de la jeunesse et de la culture |
| DGEJ | Direction Générale de l'Enfance et de la Jeunesse |
| DGEO | Direction générale de l'enseignement obligatoire |
| EVAM | Établissement vaudois d'accueil des migrants |
| FAJE | Fondation pour l'accueil de jour des enfants |
| IDHEAP | Institut de hautes études en administration publique |
| LEO | Loi sur l'enseignement obligatoire |
| OAJE | Office de l'accueil de jour des enfants |
| UMA | Unité migration accueil |
| UNICEF | Fonds des Nations unies pour l'enfance |

AVANT-PROPOS

Cette brochure s'inscrit dans le contexte de l'égalité des chances, du concept 360° et plus particulièrement de la problématique des transitions qui jalonnent le parcours d'un enfant. Elle entend s'intéresser à l'une des premières transitions, celle de l'entrée à l'école obligatoire et ceci pour une partie des enfants uniquement, ceux qui parlent une langue différente de celle de l'école.

Dans le cadre de ses missions, l'unité migration accueil (UMA – DGEO), a mené une réflexion sur l'encouragement précoce en vue de favoriser la transition petite enfance – école. L'idée est de proposer une vue d'ensemble de ce passage d'un monde à l'autre particulièrement important pour les enfants migrants. Le texte ci-dessous est destiné à aider les professionnels de l'école, ou toute autre personne intéressée, à se faire une idée plus précise du monde de la petite enfance dans le canton de Vaud, en définissant quelques points-clefs, en éclairant certains aspects de la situation actuelle et en donnant quelques exemples de bonnes pratiques.

Toute vie est jalonnée de transitions. Certaines sont plus marquantes que d'autres et celle de la première entrée dans l'école représente sans doute une des premières mémorables pour tout un chacun. Pour le jeune enfant, il s'agit de quitter son milieu familial pour passer du temps dans un environnement nouveau, avec des personnes inconnues, et ceci parfois pour la première fois. La façon dont est vécue cette expérience peut avoir une influence déterminante sur le comportement face aux transitions futures et induire des répercussions sur l'engagement et la motivation à l'école, ainsi que sur le futur parcours scolaire.

Aussi bien dans le concept 360° que dans le domaine de l'encouragement précoce, le repérage des difficultés potentielles des enfants est mis en avant. Cet accent mis sur l'identification de déficits ne manque pas d'interroger notre manière de définir l'enfant et surtout l'élève. Il ne faudrait pas que l'allophonie ou la migration soient considérées comme un déficit en soi ou un déficit supplémentaire. L'accès à des mesures appropriées permet sans nul doute à ces enfants de s'intégrer harmonieusement dans la société et à l'école.

INTRODUCTION

Accueillir les élèves allophones de notre canton représente un défi important pour l'école. En effet, si une bonne partie d'entre eux est née en Suisse et grandit dans une famille bien intégrée, une autre partie peine parfois à composer avec les enjeux et les implicites de notre système de formation. Trois éléments distincts sont à prendre en compte : l'allophonie qui ne représente que rarement un facteur unique dans les difficultés que peut éprouver un élève, la migration et ses causes qui définissent le vécu d'un enfant, même jeune, et l'encouragement précoce qui aura déjà permis un certain degré de stimulation physique, psychique et sociale. Afin de garantir une bonne intégration dans le domaine de la petite enfance, il s'agit avant tout de déterminer l'importance de chacun de ces éléments dans le vécu de l'enfant. Créer un lien de confiance entre les parents et le personnel enseignant permet de garantir une sécurité affective suffisante à l'enfant afin de lui permettre d'accéder à ses apprentissages futurs.

Les élèves en début de scolarité n'ayant pas bénéficié d'un entretien d'accueil comme les primo-arrivants, semblent, à ce titre, particulièrement laissés pour compte. Ils constituent la plus importante proportion d'élèves allophones entrant dans le système scolaire mais ne bénéficient pas pour autant de mesures visant à accompagner leur transition entre la maison ou un accueil de jour et leur classe de 1-2P. Comment pourrait-on dès lors, au début de la scolarité obligatoire, garantir de bonnes chances d'accès à l'éducation et un meilleur déroulement de leur parcours scolaire ?

Dans un premier temps, le document ci-dessous vise à éclaircir le concept d'encouragement précoce qui cible la période de l'éducation préscolaire et représente une des solutions possibles pour soutenir ces futurs élèves dans leur développement et leurs apprentissages afin qu'ils acquièrent les fondamentaux nécessaires à leur entrée à l'école (compétences langagières, cognitives et sociales entre autres). Les offres d'encouragement précoce sont nombreuses, mises sur pied par de multiples instances publiques ou privées, ciblées pour des populations variées et recourent divers domaines du développement des enfants : langue, santé, sécurité, aptitudes cognitives, maturité affective, etc. Il ne s'agit ici ni de détailler ces offres, ni d'en discuter la pertinence mais bien de décrire un concept actuellement incontournable dans le domaine de la petite enfance.

Dans un deuxième temps, ce document établit un état des lieux sur la situation des enfants allophones au moment de leur entrée à l'école et de leur transition entre le monde préscolaire et scolaire et inventorie quelques exemples de bonnes pratiques que pourraient proposer les établissements scolaires en la matière. C'est en effet du point de vue de l'école que s'articule le texte ci-dessous et non pas de celui de l'éducation préscolaire.

Une troisième partie est constituée d'un répertoire des principaux acteurs et des principales ressources dans le domaine de la petite enfance tant au niveau fédéral que cantonal ou régional.

Ce document est le fruit d'une réflexion de l'UMA qui a été enrichie par les apports d'un groupe de travail autour du thème de l'encouragement précoce. Ces rencontres en compagnie de certains acteurs de la petite enfance du canton de Vaud ont permis des échanges et des réflexions sans lesquelles ce document n'aurait pas vu le jour. Nos remerciements pour leur contribution vont à Joy Demeulemeester (CSIR), Céline Excquis (BCI), Corinne Rochat (CREDE), Brigitte Trolliet Mégroz (EVAM), Kim Carrasco (DGEJ) et Valérie Berset (OAJE).

1. ENCOURAGEMENT PRÉCOCE

1.1 DÉFINITION

Durant la dernière décennie, nombreuses ont été les instances politiques ou administratives en Suisse et dans d'autres pays qui se sont préoccupées du domaine de la petite enfance et de l'encouragement précoce. Il est largement admis que la petite enfance constitue une période d'apprentissage extrêmement intense qui pose les fondations de toute une vie et permet l'acquisition de compétences fondamentales. Mais chaque enfant naît différent des autres et porte en lui des dispositions et des potentialités propres qu'il va développer dans un contexte familial et socio-économique spécifique. Tous ne bénéficient pas d'un environnement sain et stimulant. Comme le stipule Bernard Lahire (2019) :

« Travailler sur de très jeunes enfants est essentiel étant donné l'importance des effets de la socialisation précoce sur le destin social des individus. Les temps de primes socialisation jouent un rôle décisif dans la formation des premières dispositions mentales et comportementales (dispositions à agir, percevoir, penser, sentir, apprécier, etc.) qui vont les marquer durablement. Or ces dispositions ne sont jamais « neutres » socialement : elles constituent autant de ressources économiques, culturelles, scolaires, langagières, morales, corporelles ou sanitaires, ou, au contraire, des obstacles ou ce qu'il faut bien nommer des handicaps à la réussite tant scolaire que professionnelle. »

Dans l'optique d'une meilleure intégration de tous les enfants dans la société, il paraît dès lors primordial de parvenir à développer ces ressources et à diminuer au maximum les obstacles potentiels. S'il existe un consensus sur les objectifs, les enjeux et les avantages d'un encouragement précoce, il reste difficile de trouver une définition claire de ce que cela signifie concrètement. Les différents acteurs, selon qu'ils appartiennent au monde médical, social, juridique ou pédagogique semblent en effet y projeter des aspects variés (santé, pauvreté, protection, exclusion, langue, etc.) qui sont souvent étroitement imbriqués dans la vie quotidienne d'un jeune enfant et dépendent en grande partie de son milieu familial et de ses parents ainsi que des conditions socio-économiques dans lesquelles ils vivent.

Dans cette optique on peut dire que l'encouragement précoce a pour but d'améliorer les conditions du développement physique, psychique et social de l'enfant dès son plus jeune âge, ainsi que de développer et renforcer les ressources de ses parents et de sa famille. Il peut être défini comme l'établissement de conditions favorables à un développement optimal pour tous les enfants. Du fait de l'imbrication des éléments qui favorisent la socialisation harmonieuse des enfants et leur développement cognitif et affectif, les familles vivant dans des conditions précaires doivent pouvoir bénéficier tout particulièrement des interventions visant à les accompagner.

1.2 ENCOURAGEMENT PRÉCOCE POUR LES ENFANTS ISSUS DE LA MIGRATION

Chaque enfant naît dans un contexte qui lui est spécifique. Dès sa naissance, le jeu, l'apprentissage, les processus de développement et de formation sont étroitement liés et c'est dans les premières années que se créent des connexions et des réseaux neuronaux fondamentaux. Lorsque des difficultés et des inégalités d'ordre social et économique privent les enfants d'un contexte favorable à leur développement harmonieux, ils peuvent présenter des déficits de développement qu'il sera difficile de combler durant la scolarité.

Si les premières années de vie représentent la base sur laquelle se construisent les expériences ultérieures, il paraît important de rappeler que la représentation de ce qu'est un enfant en âge préscolaire, de même que celle de ce qu'on peut attendre de lui varie fortement d'un pays à un autre. De ce fait, sa prise en charge, son éducation et les attentes que les adultes ont envers lui varient également. Ceci est d'autant plus préjudiciable au développement harmonieux des enfants et à leur scolarité ultérieure lorsque les adultes qui en sont responsables rencontrent des difficultés à saisir et s'approprier un nouveau cadre de vie. Comme l'explique la Commission fédérale des migrations :

« Les enfants issus de familles défavorisées sur le plan socio-économique courent un risque accru d'être désavantagés dans leur développement au cours de la petite enfance. Ce sont les familles de langue étrangère qui sont particulièrement concernées à cet égard. Les chances de départ dans la vie préscolaire et scolaire peuvent donc être fortement entravées, ce qui peut mener ultérieurement à une désintégration ».

Ainsi, ce n'est pas l'allophonie en soi qui est le facteur de déclenchement de difficultés scolaires (à ce titre, certains enfants allophones vivant dans un environnement favorable réussissent très bien) mais l'écart des habiletés acquises au moment de l'entrée à l'école face aux attentes de cette institution et de ses professionnels. Cet écart initial peut se trouver accentué lorsque les représentations de l'évolution d'un enfant divergent entre les parents (ou les adultes responsables) et les professionnels de l'école. Pour les enfants et les parents migrants le défi devient double : d'une part s'intégrer dans une nouvelle culture et s'adapter à de nouvelles représentations et, dans le cas d'une situation de vie précaire, parvenir à combler les inégalités déjà existantes. Pour l'école le défi réside dans le fait de mettre à disposition l'ouverture d'esprit, le temps et les moyens nécessaires à cette adaptation et à éviter le piège d'une mise en conformité de l'enfant et de sa famille afin qu'ils répondent aux attentes et aux besoins de l'école. Il importe de garder à l'esprit que la réussite d'une bonne intégration dépend d'un mouvement d'approche réciproque et de se questionner sur les préoccupations, les attentes et les besoins des familles migrantes à l'égard du monde scolaire. Il n'est pas pertinent de dissocier encouragement précoce et intégration.

L'encouragement précoce pour des enfants issus de la migration doit donc à la fois prendre en considération les fragilités existantes au niveau du développement des enfants, mais également établir des ponts entre les représentations des parents et celles de notre société

et expliciter les attentes éducatives des différents intervenants et professionnels de la petite enfance. Ceci afin de permettre une égalité des chances et éviter les ségrégations et les discriminations futures.

L'encouragement précoce est la favorisation d'un développement sain et harmonieux pour tous les enfants et plus particulièrement pour ceux issus d'un milieu défavorisé ou précaire (migrant ou non). Son but est d'assurer l'égalité des chances en matière d'éducation et de prévention d'une future pauvreté ou exclusion en améliorant les conditions du développement physique, psychique et social de l'enfant dès son plus jeune âge. Afin de promouvoir cette égalité des chances et d'éviter les discriminations, tous les enfants doivent pouvoir bénéficier d'un accueil, d'une prise en charge et d'une éducation préscolaires de qualité.

Pour des enfants issus de la migration, l'encouragement précoce doit en outre établir des ponts entre les représentations culturelles des parents et celles de notre société quant au développement du petit enfant. Il doit donc à la fois tenir compte de leurs précarités et éliminer les obstacles à leur bon développement au moyen de mesures appropriées.

Pour atteindre ces objectifs, l'encouragement précoce doit expliciter les attentes éducatives des différents intervenants et professionnels de la petite enfance. Dans cette optique, il s'agit de développer et de renforcer les ressources des professionnels et des parents afin d'assurer la maturité affective, le développement du langage (quelle que soit la langue parlée), des aptitudes cognitives et des habiletés de communication/connaissances générales des enfants en âge préscolaire.

2. TRANSITIONS PETITE ENFANCE – ÉCOLE POUR LES ENFANTS MIGRANTS

2.1 LA TRANSITION PETITE ENFANCE – ÉCOLE

La plupart des enfants en âge préscolaire sont confrontés à de multiples transitions journalières entre lieux, personnes, activités, références et parfois cultures différentes. Ces transitions peuvent se faire sur une base quotidienne (transitions horizontales) ou lors d'un passage d'une classe d'âge à une autre (transitions verticales) comme au moment de l'entrée à l'école ou, plus tard, d'un changement de cycle. Lors de son passage de la petite enfance au monde scolaire, l'enfant doit délaissé un apprentissage par le jeu pour entrer dans un apprentissage plus normalisé et collectif où les explications proviennent essentiellement d'une seule personne. Il vit alors une période d'évolution et d'ouverture qui a comme objectif le développement de nouvelles connaissances et compétences, mais qui peuvent parfois générer du stress et de l'insécurité.

L'enjeu d'une transition réussie pour un enfant est de comprendre son nouvel environnement scolaire et d'y devenir actif. Pour cela, il a besoin d'être préparé, mais également d'être entouré d'adultes qui l'encouragent et le soutiennent et de professionnels qui répondent à ses besoins et offrent des apprentissages motivants. Une transition réussie entre le préscolaire et le scolaire ne peut se faire que dans la bonne articulation de ces trois éléments.

2.2 L'ENFANT ET LA TRANSITION

En ce qui concerne la préparation à l'école de l'enfant, on voit bien l'importance de l'encouragement précoce tel que défini ci-dessus. En effet, selon l'UNICEF :

« La réussite scolaire est déterminée par une série de comportements et de capacités tels que l'alphabétisation, le calcul, la capacité à suivre des instructions, à travailler facilement avec les autres enfants et à participer à des activités d'apprentissage. Ces comportements et ces aptitudes sont liés dans différents domaines généraux du développement et de l'apprentissage, notamment le bien-être physique et le développement moteur, le développement social et affectif, les approches en terme d'apprentissage, l'acquisition du langage, le développement cognitif et le niveau général des connaissances, le développement spirituel et moral, la capacité à apprécier la diversité et la fierté nationale. La préparation à l'école s'adresse à tous les enfants, en particulier les enfants défavorisés et vulnérables... ».

Pour un enfant migrant cette préparation à l'école doit de surcroît tenir compte de la différence culturelle, d'une possible précarité de son statut et/ou d'une représentation décalée de ce qui l'attend.

2.3 LES PARENTS ET LA TRANSITION

Le passage de la petite enfance au monde scolaire constitue également un moment-clef pour les parents, particulièrement lorsqu'il s'agit d'accompagner un premier enfant dans cette démarche. Pour eux, il est nécessaire de se confronter à une institution porteuse de normes et d'implicites qu'il s'agit de décoder et de s'approprier afin de devenir de réels partenaires pour les enseignants et ainsi de permettre à leur enfant de développer une bonne culture de l'apprentissage. Pour des parents déjà familiarisés avec le système scolaire cela se fera généralement de manière fluide et sans difficulté alors que pour d'autres parents, migrants ou non, l'école peut représenter un environnement opaque et illisible qui peut induire des attitudes de fermeture ou de retrait. Sans informations et explications adéquates, les parents peuvent douter de leurs compétences à éduquer leur propre enfant ou ressentir de la difficulté à se représenter leur rôle, à se repérer dans le territoire de l'école ou à y trouver leur place. Or le soutien parental et un environnement familial stimulant constituent un aspect important d'une transition réussie vers l'école.

Pour les parents migrants il est important d'explicitier clairement et de manière compréhensible, à l'aide d'un interprète lorsque c'est nécessaire, quelles sont les attentes et les finalités de l'école mais également de s'enquérir de leurs besoins et de leurs difficultés. Une bonne communication est primordiale et la confiance mutuelle nécessaire pour des rapports de qualité et un partenariat transparent qui seront garants d'un climat sain favorable à une bonne transition pour l'enfant.

2.4 LES STRUCTURES ET LA TRANSITION

Le troisième élément à prendre en compte dans cette transition est constitué par les structures extrafamiliales dans lesquelles évolue l'enfant. En l'occurrence l'accueil de jour des enfants en âge préscolaire et l'école. Pour permettre à l'enfant de vivre une transition harmonieuse, ces structures doivent permettre la continuité entre leurs cadres d'apprentissage respectifs. L'enjeu étant d'arriver à s'adapter à tous les enfants provenant de tous les milieux et de tous les horizons.

Une transition harmonieuse ne dépend pas seulement de la capacité de l'enfant et des parents à s'adapter, mais également de la capacité des différentes structures à collaborer afin d'offrir des réponses variées aux différents besoins.

2.5 L'ACCUEIL DE JOUR DANS LE CANTON DE VAUD

Dans le canton de Vaud, l'accueil de jour est organisé par différents acteurs relevant d'instances à la fois cantonales et communales, publiques ou privées et contrairement au champ scolaire identifié par le terme univoque d'école, l'accueil de jour n'a pas encore trouvé de nom unique. Les structures sont multiples, organisées en 31 réseaux régionaux différents

et connues sous la dénomination de : crèches, garderies, nurseries, centres de vie enfantine (CVE), jardins d'enfants, haltes-jeux, accueil familial de jour. Les offres affiliées à un réseau d'accueil sont subventionnées par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) responsable entre autres de la reconnaissance des réseaux et de la distribution des subventions cantonales. Mais c'est l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) qui est chargée de délivrer les autorisations d'exploiter une institution d'accueil, d'évaluer les conditions et de surveiller les différentes formes de l'accueil des enfants hors de leur milieu familial.

Même si cette offre et cette diversité des structures permet de tenir compte plus ou moins adéquatement de l'hétérogénéité des populations et des besoins en matière de garde des enfants, il reste que l'accès à ces structures est payant et majoritairement réservé aux parents dont le revenu permet d'assumer les coûts de la garde de leur·s enfant·s. De plus, les places à disposition ne permettent pas de répondre à l'entier des besoins existants et sont en général réservées pour les enfants dont les parents travaillent. Ainsi, les personnes à bas revenu, avec un horaire de travail irrégulier ou en inadéquation avec les horaires d'ouverture d'un accueil de jour, bénéficiant d'une aide sociale ou dépendant d'une procédure d'asile, n'ont généralement pas la possibilité d'y inscrire leur enfant. Enfin, l'accès à l'information sur les offres existantes et les différentes modalités d'inscription reste difficile voire opaque particulièrement pour des parents peu à l'aise avec les démarches administratives. Une étude de l'IDHEAP réalisé pour le BCI en 2015 révèle ainsi :



(...) une quasi-inexistence des canaux d'information officiels pour les familles migrantes ni au moment de l'accouchement ni à l'arrivée sur le territoire suisse. Si ce déficit d'information n'est pas jugé comme un obstacle insurmontable par les familles interrogées, il peut néanmoins contribuer à étayer les croyances quant à la difficile accessibilité des crèches. Il peut aussi entraver la familiarisation avec le système vaudois d'accueil de jour et la connaissance des bénéfices pour l'enfant des structures d'accueil collectif. »

L'obtention d'une place dans une structure d'accueil peut se révéler dépendante de la ténacité et de la capacité des parents à maîtriser le système bureaucratique mais aussi de la possibilité ou de la volonté des différentes structures d'accueil à proposer des places de socialisation. De fait, l'accès à ces structures devient parfois limité pour certains enfants qui en auraient justement le plus besoin.

2.6 L'ÉCOLE DANS LE CANTON DE VAUD

L'école dans le canton de Vaud est rattachée au Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJC) et plus particulièrement à la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) qui assure et assume la scolarisation des élèves de 4 à 15 ans. L'entrée à l'école enfantine est une étape importante dans la vie d'un enfant. Elle représente la porte d'entrée

formelle dans le monde scolaire et l'assise des transitions futures et d'un cheminement scolaire harmonieux. Pour l'enfant c'est un énorme défi d'adaptation. Comment l'école peut-elle l'aider à relever ce défi ?

À l'heure actuelle, une séance d'information destinée aux parents est habituellement organisée par les autorités scolaires et communales quelques mois avant l'entrée à l'école de l'enfant. Les questions qui y sont abordées relèvent de la structure, du cadre et de l'organisation générale. Si on y parle de transition, c'est de manière succincte et, généralement, sous l'angle des compétences nécessaires au bon déroulement des premiers moments de scolarisation. Il ne s'agit pas d'une présentation détaillée, ni d'une occasion de visiter des locaux ou de rencontrer le personnel enseignant qui sera en lien direct avec l'enfant. Cette rencontre-là, entre l'enfant et son enseignant·e, aura lieu plus tard, lors du premier jour de la rentrée scolaire durant le mois d'août.

Parallèlement, peu de véritables contacts sont établis entre les structures d'accueil préscolaires, qui pourraient pourtant représenter une source d'information et l'école. Des lignes directrices relativement restrictives quant à la transmission des données, ainsi que le fait que ces structures dépendent de départements différents et soient généralement localisées dans des bâtiments distincts, ne favorisent certainement ni les échanges ni la communication. Rares sont les réelles collaborations qui ne sont pas limitées au minimum. Tania Ogay émet le conseil suivant :



Les ruptures et les transitions impliquent plusieurs acteurs et institutions et doivent donc être conceptualisées, aménagées et gérées de manière coordonnée. »

Ce qui, actuellement, n'est malheureusement pas le cas dans le canton de Vaud.

Il serait ainsi nécessaire de dépasser le hiatus entre école d'un côté et offre d'accueil de l'autre, afin de parvenir à un mandat éducatif conjoint visant au meilleur développement des enfants.

2.7 POUR UNE TRANSITION RÉUSSIE : LES BONNES PRATIQUES

Une transition de qualité entre la petite enfance et le monde scolaire désigne une transition harmonieuse pour l'enfant, sa famille et les enseignant·es qui l'accueillent. Elle a pour but de permettre à l'enfant de se sentir en sécurité, de développer des attitudes positives envers les apprentissages et de confiance face à sa réussite scolaire, ceci pour favoriser un départ serein dans la scolarité.

Actuellement, à l'échelle de la Suisse, environ un quart (26,7 %) des élèves des degrés primaires sont de nationalité étrangère. Dans le canton de Vaud cette proportion est plus élevée et se situe à 36,1% (SKBF/CSRE, 2018). Même si le nombre d'enfants issus de la migration varie fortement d'un endroit à l'autre du canton, il paraît évident qu'il s'agit d'un facteur à prendre en compte pour parvenir à leur offrir une égalité de chances. Au-delà du

bénéfice que les enfants peuvent retirer du fait d'être accompagnés et préparés dans leur transition par des mesures adéquates, d'être encadrés par des adultes dûment formés et de profiter d'un accès facilité à un accueil de jour de qualité, quelles sont les possibilités d'accompagnement que peut offrir l'école ? Comment aider l'enfant à s'approprier son nouvel environnement et quelle juste articulation mettre en place entre le monde préscolaire et les premiers jours d'école ?

Plusieurs pays ont tenté de répondre à ces questions. Pour la plupart, l'importance de l'encouragement précoce, de la reconnaissance des compétences parentales, ainsi que d'un accès facilité et peu coûteux à des structures d'accueil de qualité est primordiale. Certains, comme le Québec ou la Belgique misent sur une coordination et une communication accrue entre les intervenants concernés (éducateurs·trices, enseignant·es et parents) et sur des outils concrets (livrets, cahiers, fascicules) pour accompagner cette communication. D'autres, comme la France, possèdent une école maternelle suivie par les enfants parfois à partir de 2 ans déjà et, contrairement à de nombreux pays européens, sous responsabilité étatique et encadrée par des enseignant.es formé.es. La question de la transition y est, de fait, moins importante.

La Suisse fait partie des pays où les enfants de moins de 4 ans sont accueillis dans des structures de jour dépourvues de programme éducatif formel et où l'entrée à l'école obligatoire est vue comme une étape primordiale dans la vie des enfants.

Si de nombreuses pratiques de transition existent dans le domaine du préscolaire, initiées par des institutions publiques, des associations diverses ou des organismes privés, qu'en est-il des pratiques de l'école obligatoire ?

Dans le canton de Vaud, le Concept 360° résume la problématique de la manière suivante :



D'une manière générale, l'enjeu de la transition maison-école ou accueil préscolaire-école réside essentiellement dans l'identification la plus en amont possible des besoins spécifiques du futur élève afin que le contexte scolaire puisse se préparer au mieux à son arrivée. De ce fait, le canton va intensifier ses démarches d'information et de sensibilisation auprès des professionnels du monde médical (pédiatres, pédopsychiatres, infirmiers, etc.) ainsi que de la petite enfance, afin d'offrir une visibilité accrue des prestations de soutien relevant du champ préscolaire et ainsi favoriser un repérage précoce des troubles, déficiences et difficultés pouvant avoir des incidences sur la scolarisation de l'enfant. »

On y mentionne également quelques actions concrètes comme des visites de l'école par les enfants qui fréquentent un accueil de jour durant le trimestre précédant leur scolarisation, la possibilité de faire appel à des spécialistes pour les enfants à besoins particuliers et le bilan de santé préscolaire à faire remplir par le pédiatre. Rien n'est spécifiquement mentionné sur la transition des élèves migrants, l'accès à un encouragement précoce avant l'école ou l'accueil, la communication et la collaboration avec les parents de ces élèves.

Divers projets de préparation à l'école pour les enfants de familles migrantes initiés par des autorités scolaires ont néanmoins vu le jour. Ces projets sont généralement le fruit d'initiatives individuelles de certains établissements et ont été mis sur pied suite à d'importants besoins du terrain et à l'engagement de personnes fortement motivées. Souvent ces projets offrent des cours qui permettent à la fois un encouragement à l'intégration des enfants et la compréhension de l'école pour les parents. Une combinaison qui semble particulièrement bien fonctionner.

- **Projet « En Avant » et cours « Apprendre l'école » :**

Ainsi le projet « En Avant » actuellement mis en œuvre dans la commune de Vevey. Ce projet offre l'opportunité d'un accueil précoce, avant la rentrée scolaire officielle, pour les enfants allophones à raison de six après-midi durant les mois de mai et de juin, dans une demi-classe de 1P. Cette phase initiale est ensuite suivie d'un accompagnement de deux jours durant le mois d'août. Ceci afin de permettre aux enfants d'acquérir quelques bases en français et de favoriser ainsi leur intégration.

En parallèle, les cours « Apprendre l'école » de l'association « Français en jeu », spécifiquement ciblé pour parents d'élèves en début de scolarité, permet d'apprendre à la fois le français et le fonctionnement du système scolaire vaudois et de l'école en général. Cette formule permet aux parents de mieux appréhender les normes et les implicites de l'école et ainsi de devenir un soutien éducatif pour leur enfant et des partenaires pour les enseignants.

- **Projet « ElKi-DaZ »**

Dans la même optique le projet « ElKi-DaZ », de l'école de Dübendorf dans le canton de Zürich, invite les parents des élèves allophones de 1P à suivre deux heures de cours de langue durant un après-midi par semaine en compagnie de leur enfant. Le cours comporte une première partie commune durant laquelle les parents et les enfants participent ensemble à une activité proposée. Vient ensuite une partie séparée durant laquelle les enfants suivent leur cours de langue de scolarisation habituellement suivi en classe et les parents un cours qui leur permet de se familiariser avec les méthodes d'apprentissages et les manières de contribuer à la réussite du parcours scolaire de leur enfant. Ces cours se déroulent sur une année scolaire entière et sont donnés par du personnel formé, en l'occurrence un·e enseignant·e de l'école enfantine familiarisé·e avec l'enseignement aux adultes et l'enseignant·e de langue seconde habituel·le des enfants.

- **Cours d'été du service de l'enseignement obligatoire de Fribourg**

Le service de l'enseignement obligatoire du canton de Fribourg propose des cours de français langue seconde pendant le mois de juillet. Ces cours sont destinés aux élèves issus de la migration, de la 2ème à la 11ème année scolaire, dans le but de leur permettre d'approfondir et de renforcer leurs compétences dans la langue de scolarisation. L'inscription se fait via l'enseignant·e régulier·ère de l'enfant et les cours ont lieu les matins durant les trois premières semaines des vacances d'été dans diverses communes, selon le nombre

d'inscriptions (en juillet 2020 : Bulle, Courgevaux, Estavayer, Fribourg, Romont). Cette formule qui met également l'accent sur la connaissance et l'apprentissage du contexte scolaire et de la culture fribourgeoise, ne prend par contre pas en compte les parents comme dans les deux exemples précédents.

Quels que soient les projets proposés, il semble indispensable qu'ils puissent se construire de manière flexible et prendre diverses formes selon les contextes et les besoins du terrain : rentrée progressive, journée portes ouvertes, rencontre avec les parents avant la rentrée scolaire, visite de la future école par les enfants, portfolio des compétences des enfants, activités de préparation à la transition en classe enfantine par exemple. Il est tout aussi incontournable de mener une réflexion préalable sérieuse afin de permettre à la fois de toucher le public qui en a le plus besoin, sans pour autant le stigmatiser. Dans son document *Entrée à l'école et premières années de scolarité obligatoire*, la CDIP souligne :



(...) il existe une tendance problématique à considérer les familles issues de la migration comme porteuses de déficits. Les mesures d'éducation parentale qui passent auprès des parents pour dépréciatives et irrespectueuses n'ont guère de chances de succès. Il est essentiel de prévenir chez les professionnels toute attitude axée sur les déficits et de privilégier au contraire les méthodes concrètes permettant de mobiliser les ressources de l'enfant et de sa famille. Dans leur contact avec les parents, les pédagogues ont besoin de compétences interculturelles afin de favoriser l'intégration des familles par le biais de la participation des parents ».

En complément, une offre de formation autour du thème de la migration pour les enseignant·e·s, un renforcement d'une pédagogie de la diversité et la mise en lien des acteurs de la petite enfance autour d'un établissement scolaire ne peuvent qu'aider à la mise en œuvre des projets décrits ci-dessus. L'ouverture plus large de l'école permettrait de créer un lieu d'accueil reconnu et une collaboration accrue avec les parents. Une transition de qualité et une bonne intégration de tous les enfants à l'école ne se vivent pas du seul point de vue de l'école, mais bien dans une idée d'approche réciproque et en tenant compte des besoins de tous les acteurs présents.

CONCLUSION

Il est indéniable que des problèmes de discontinuité existent entre le domaine de la petite enfance et celui de l'école obligatoire, particulièrement pour certains élèves issus de la migration. Si l'école ne peut pas être seule garante de cette transition, elle possède néanmoins un avantage de taille : celui d'un passage obligé et ainsi, de la rare opportunité de pouvoir contacter tous les parents au moment de l'inscription des enfants à l'école. Avant cela, certaines familles restent en effet difficilement atteignables, ce qui représente précisément une des difficultés auxquelles sont confrontées les mesures ayant pour objectif l'égalité des chances et l'intégration.

La Suisse a émis de nombreuses recommandations concernant l'accueil de jour et l'encouragement précoce à travers les nombreux organismes s'occupant de questions liées à l'enfance. Les enjeux, comme mentionnés ci-dessus, se situent entre autres, dans une accessibilité facilitée aux structures, dans une formation plus pointue des professionnels, dans le renforcement des ressources des parents et dans l'établissement de ponts entre les diverses représentations de ce qu'est le développement d'un jeune enfant et des attentes qui existent à son encontre.

En ce qui concerne l'école, la Commission Fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF) souligne, en 2008 déjà, l'importance des compétences linguistiques en début de scolarité pour les enfants issus de la migration. Elle propose des mesures claires pour parvenir à la maîtrise de la langue de l'enseignement dès le plus jeune âge : un véritable diagnostic de l'état des connaissances linguistiques lors de l'entrée à l'école enfantine, des indications sur le parcours de l'enfant, des cours de soutien, des contrôles de l'efficacité des cours donnés et l'encouragement de la langue maternelle. L'Agenda Intégration Suisse (programme commun de la Confédération et des cantons) quant à lui propose un objectif clair pour les enfants relevant de la procédure d'asile :

« 80 % des enfants réfugiés arrivés en Suisse avant l'âge de quatre ans sont en mesure de se faire comprendre dans la langue parlée à leur lieu de domicile au moment de commencer l'école obligatoire. »

Des mesures poursuivant ces buts devraient se généraliser dans le canton de Vaud suite à la mise en œuvre du Concept 360° où il est précisé :

« Lors de l'arrivée de l'élève, son attribution à un cycle ou à un degré est décidée par la direction de l'établissement en fonction de l'âge de l'élève, de son dossier scolaire et des connaissances dont il peut se prévaloir. Une évaluation est ensuite menée dans l'établissement pour déterminer les connaissances et les compétences de l'élève. Sur la base des informations recueillies, l'élève sera orienté dans l'une des structures mises en place par l'établissement. Si l'élève n'est pas placé dans la classe adéquate, il est transféré dans une classe correspondant mieux à ses capacités. »

Un entretien au moment de l'inscription à l'école afin de permettre d'établir un véritable diagnostic des compétences et de déterminer le parcours de vie des élèves allophones est donc primordial. Cet entretien permettra d'offrir un accueil de qualité et de proposer des mesures d'aide adéquates pour l'élève afin que celui-ci puisse le plus rapidement possible se sentir à l'aise au sein de l'école.

Au niveau organisationnel, cela signifie mettre en place des procédures claires pour les professionnels qui procèdent aux inscriptions des élèves et devront repérer quelles familles pourraient bénéficier d'un tel entretien.

L'épanouissement des enfants, quelle que soit leur origine sociale et culturelle, dépend entre autres de la transition réussie entre l'accueil de jour et l'école obligatoire. Afin de réduire les ruptures de cette transition, il semble pertinent de créer des structures permettant les échanges et la collaboration entre les professionnels du monde préscolaire et ceux de l'école afin de permettre la transmission d'informations et le dialogue concernant les futurs élèves. Ceci en collaboration avec les parents.

La mise en place de projets de préparation à l'école visant l'intégration des enfants allophones en début de scolarité apporte incontestablement des bénéfices visibles à long terme. Ces projets, tels que décrit ci-dessus et dont la forme doit pouvoir rester en accord avec les besoins du terrain, permettent de jeter des ponts entre les parents et les enseignants et favorisent l'intégration des enfants ainsi que la collaboration avec les parents.

La formation des professionnels de l'école à une perspective interculturelle les aidera à mieux s'adapter aux besoins des élèves migrants, facilitera les interactions et le partenariat avec les familles concernées et favorisera l'intégration des élèves au sein d'une école confrontée à une hétérogénéité croissante.

De véritables temps d'échanges entre professionnels de l'enseignement et parents, en amont de toute intervention, permettront de créer les liens de confiance nécessaires à toute bonne collaboration et de permettre une rencontre authentique plutôt qu'une entrevue axée sur des manquements ou des déficits.

Pour terminer, rappelons l'article 5 de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) :

« L'école offre à tous les élèves les meilleures possibilités de développement, d'intégration et d'apprentissages, notamment par le travail et l'effort. Elle vise la performance scolaire et l'égalité des chances. »

Le bien-être et la construction identitaire respectueuse des appartenances multiples de chaque élève doivent devenir une priorité dès le début de la scolarité afin que tous les élèves trouvent leur place dans notre système de formation indépendamment de leur origine.

On ne peut donner que deux choses à ses enfants :

des racines et des ailes.

(proverbe juif)

RÉFÉRENCES

NB : Toutes les références ont été vérifiées le 13.01.2021.

- Académie de Paris (2012). Vademecum à l'usage des écoles maternelles pour l'accueil des élèves et des familles allophones, plurilingues. Paris : CASNAV
<http://montbeliard2.circo25.ac-besancon.fr/wp-content/uploads/sites/13/2016/11/Plaquette-maternelle-Paris.pdf>
- BIC, Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (2019). Demande de mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse dans le cadre des programmes d'intégration cantonaux 2018-2021. Lausanne : BCI
https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dire/spop/coordination_integrations/fichiers_pdf/191205-demande-mise-oeuvre-ais-va.pdf
- Bonoli, G. & Champion, C. (2015). L'accès Des Familles Migrantes Défavorisées à L'accueil Collectif Préscolaire : Où Et Comment Investir ? Lausanne : IDHEAP
https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dire/spop/fichiers_pdf/rech-150416-acces-enfant-migrant-creche.pdf
- Caritas (2018). Programme national contre la pauvreté : Encouragement Précoce.
https://www.contre-la-pauvrete.ch/fileadmin/kundendaten/Faktenblaetter_NAP/Faktenblatt_2_Fruehe_Foerderung_FR_DEF.pdf
- CDAS, Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (2011). Recommandations de la conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) pour l'accueil extrafamilial de la prime enfance. Berne : Secrétariat général de la CDAS
https://ch-sodk.s3.amazonaws.com/media/files/f_farb_SODK_Empf_FEB_110816.pdf
- CDIP, Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (2000). Premières recommandations relatives à la formation des enfants de quatre à huit ans en Suisse. Berne : CDIP
<https://www.edk.ch/dyn/11704.php>
- CDIP, Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, & CDAS, Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (2013). Colloque CDIP – CDAS. Accueil extrafamilial et éducation : qualité et interaction. Structures de jour extrafamiliales et extrascolaires et encouragement de la petite enfance : état des lieux et perspectives dans les cantons. Berne : CDIP/CDAS
https://edudoc.educa.ch/static/web/arbeiten/harmos/forum_edk_sodk_f.pdf

- CDIP, Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (2014). Entrée à l'école et premières années de la scolarité obligatoire. Vue d'ensemble des études, projets et instruments cantonaux de flexibilisation et d'individualisation, d'encouragement des compétences linguistiques et de socialisation ou d'intégration. Berne : CDIP
<https://www.edk.ch/dyn/12542.php>
- CEDJE, Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants (2010). L'alphabétisation : premières étapes pour apprendre à lire et à écrire. Québec : Université de Montréal
<http://www.enfant-encyclopedie.com/sites/default/files/docs/coups-oeil/alphabetisation-info.pdf>
- CEDJE, Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants (2010). La transition vers l'école : pour commencer l'école du bon pied. Québec : Université de Montréal
<http://www.enfant-encyclopedie.com/sites/default/files/docs/coups-oeil/preparation-a-l-ecole-info.pdf>
- CFM, Commission fédérale pour les migrations (2009). Développement précoce. Recherche, état de la pratique et du débat politique dans le domaine de l'encouragement précoce : situation initiale et champs d'action. Berne : CFM
https://www.kip-pic.ch/media/1186/mat_fruehfoerderung_f.pdf
- CFM, Commission fédérale pour les migrations (2009). Encouragement précoce. Recommandations de la Commission fédérale pour les questions de migration. Berne : CFM
<https://www.ekm.admin.ch/ekm/fr/home/dokumentation/empfehlungen.html>
- CFM, Commission fédérale pour les migrations (2012). Guide pour un encouragement précoce réussi. Récits d'expériences et résultats. Berne : CFM
<https://www.ekm.admin.ch/ekm/fr/home/aktuell/news/2012/2012-11-28.html>
- COFF, Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (2008). Familles – Éducation – Formation. Berne : COFF
https://ekff.admin.ch/fileadmin/user_upload/ekff/05dokumentation/f_08_Publ_Erziehung.pdf
- Confédération suisse/SEM/SEFRI/CDC/CDIP/CDAS (2018). L'Agenda Intégration en bref. Fiche d'information.
https://kdk.ch/uploads/media/Faktenblatt_Integrationsagenda_FR_180430.pdf

- Commission Suisse pour l'UNESCO et Réseau suisse d'accueil extrafamilial, (2014). Intégration. Aspects et éléments constitutifs d'un travail d'intégration de bonne qualité dans le domaine de la petite enfance. Berne : Commission suisse pour l'UNESCO
https://www.reseau-accueil-extrafamilial.ch/media/filer_public/f0/ab/f0ab7925-5a77-4098-9f83-385dc5a44c0b/fokuspublikation_integrations_fr.pdf
- Commission suisse pour l'UNESCO et Réseau suisse d'accueil extrafamilial, (2016). Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse. Berne : Commission suisse pour l'UNESCO
https://www.reseau-accueil-extrafamilial.ch/media/filer_public/14/70/147083fe-a475-4b7c-b537-4371e29160b2/orientierungsrahmen_f_3_aufg_160818_lowres.pdf
- Conus, X. (2017), Construction du rôle de parents d'élève en Suisse : le territoire familial, une annexe de l'école ? In transitions dans la petite enfance, recherches en Europe et au Québec. Bruxelles : P.I.E. Peter Lang
- CSRE, Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (2018). L'éducation en Suisse – rapport 2018. Aarau : CSRE
<https://www.skbf-csre.ch/fr/rapport-sur-leducation/rapport-education/>
- CTREQ, Centre de transfert pour la réussite scolaire éducative du Québec (2018). Projet Savoir. Les transitions scolaires de la petite enfance à l'âge adulte. Québec : CTREQ
<http://rire.ctreq.qc.ca/wp-content/uploads/2018/08/CTREQ-Projet-Savoir-Transitions-scolaires.pdf>
- DFJC, Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (2019). Concept 360°. Concept cantonal de mise en œuvre et de coordination des mesures spécifiques en faveur des élèves des établissements ordinaires de la scolarité obligatoire. Lausanne : DFJC/DGEO/SESAF/SPJ
https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/formation/scolarite_obligatoire/fichiers_doc/CONCEPT_360_V1_Décembre_2019_DEF.pdf
- DFJC, Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (2020). Rentrée scolaire 2019-2020. Lausanne : DFJC
https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/sg-dfj/Rentree_19-20/pdf/DFJC_brochure_2019-2020_rentree_scolaire.pdf
- Dubet, F. (2016), Ce qui nous unit. Discriminations, égalité, reconnaissance. Paris : Seuil
- Durler, H. (2015), L'autonomie obligatoire, sociologie du gouvernement de soi à l'école. Rennes : PUR
- Duval, S. & Bouchard, C. (2013). Soutenir la préparation à l'école et à la vie des enfants issus de milieux défavorisés et des enfants en difficulté. Québec : Université Laval
<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/preparation-ecole.pdf>

Établissement primaire de Vevey (2018). Séance d'information aux parents des futurs élèves de 1P.

<https://www.vevey-ep.ch/wp-content/uploads/sites/67/2018/03/Pre%CC%81sentation-parents-nouveaux-1P-6-mars-2018.pdf>

Établissement primaire de Vevey (2019). Séance d'information aux parents des futurs élèves de 1P.

<https://www.vevey-ep.ch/wp-content/uploads/sites/67/2019/03/Pre%CC%81sentation-parents-nouveaux-1P-5-mars-2019.pdf>

Janon, B. (2018). Film : Transition(s) autour de l'enfant, 14 min, HD. Production Kibesuisse et Pro Enfance.

<https://vimeo.com/288674937>

Kibesuisse & Pro Enfance (2018). Faciliter les transitions dans l'accueil et l'éducation de l'enfance. Neuf exemples de pratiques institutionnelles en Suisse. St-Gall : Kibesuisse/Pro Enfance

https://www.kibesuisse.ch/fileadmin/Dateiablage/kibesuisse_Publikationen_Franz/2018_kibesuisse_publication_transitions.pdf

Lahire, B. (2019). Enfances de classe. De l'inégalité parmi les enfants. Paris : Seuil

LEO, Loi sur l'enseignement obligatoire du 7 juin 2011 (août 2013). Lausanne : Grand conseil du canton de Vaud

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/formation/sante_scolaire/fichiers_pdf/Loi_sur_l_enseignement_obligatoire_LEO_.pdf

Mettraux, J.-C. (2015) Familles d'ici et d'ailleurs. Accueillir et se rencontrer. Lausanne : PEP

Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (2010). Guide pour soutenir une première transition scolaire de qualité. Québec : Ministère de l'éducation, du loisir et du sport

https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/GuideSoutenirPremiereTransScolQualite_f.pdf

OFAS, Office fédéral des assurances sociales (2016). Critères de bonnes pratiques pour l'encouragement précoce. Aménagement d'offres d'encouragement précoce fondé sur l'analyse de données empiriques, avec un accent particulier sur les enfants de familles socialement défavorisées. Berne : OFAS

https://www.contre-la-pauvrete.ch/fileadmin/kundendaten/Studien_NAP/Leitfaden_Wirksamkeit_von_Angboten_de_r_fruhen_Foerderung_F.pdf

- Ogay, T., & Cettou, L. (2014). Naissance de la relation familles-école : une perspective de communication interculturelle. In O. Meunier (Ed.), *Cultures, éducation, identité : recompositions socioculturelles, transculturalité et interculturalité*. Arras : Artois Presses Université
https://doc.rero.ch/record/308915/files/2014_ogaycettou_naissancedelarelationfamilles-cole-uneperspective_chapitre.pdf
- Ogay, T. (2017). L'entrée à l'école, berceau de l'alliance éducative entre l'école et les familles? Le rôle perturbateur des implicites de l'école. In *Schweizerische Zeitschrift für Bildungswissenschaften* 39 2, S. 337-352
https://www.pedocs.de/volltexte/2018/16053/pdf/SZBW_2017_2_Ogay_Lentree_a_lecole.pdf
- Périer, P. (2019). Des parents invisibles, l'école face à la précarité familiale. Paris : PUF
- Pro Enfance, Plateforme romande pour l'accueil de l'enfance (2017). Éloge de la diversité. Lausanne : Pro Enfance
https://www.proenfance.ch/images/actualites/Fokuspublikation_Diversite_A4_fr_170623_lowres.pdf
- Pro Enfance, Plateforme romande pour l'accueil de l'enfance (2018). L'accueil de l'enfance comme pilier d'une politique publique de l'enfance en Suisse. Pour un système cohérent de l'accueil des enfants de 0 à 12 ans. Lausanne : Pro Enfance
https://proenfance.ch/images/etatdeslieux/brochure_FR_planche_web.pdf
- Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (2019). Guide d'accompagnement à la première transition scolaire à l'intention des acteurs intersectoriels pour favoriser la réussite éducative. Québec : Projet PRÉE
http://www.preca.ca/wp-content/uploads/2019/12/NATIONAL_FR_Guide_transition_scolaire_019v14-WEB_compressed.pdf
- Rosenbaum, F. (2009) Les humiliations de l'exil. Paris : éditions Fabert.
- SPJ, Service de protection de la jeunesse (2017). Politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse. Lignes directrices. Lausanne : DFJC/SPJ
https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/vie_privée/jeunesse/Lignes_directrices_PEJ.pdf
- Selimi N. (2012) Les bases de l'intégration préscolaire. Lausanne : ISEAL
<http://www.iseal.ch/wp-content/uploads/2013/03/Prescolaire.pdf>
- UNICEF, Fonds des Nations unies pour l'enfance (2009). Manuel des écoles amies des enfants. New York : UNICEF
https://www.unicef.org/Child_Friendly_Schools_Manual_FR_05282009.pdf

ANNEXE 1 : ACTEURS DE LA PETITE ENFANCE

NIVEAU FÉDÉRAL

CFM - Commission fédérale des migrations

Quellenweg 6
3003 Berne-Wabern
058 465 91 16
<https://www.ekm.admin.ch/ekm/fr/home.html>

La CFM est composée de 30 experts dans le domaine de la migration qui définissent les positions de la Commission. La commission conseille le Conseil fédéral et l'administration dans les questions de migration, encourage la cohésion sociale en soutenant des projets et publie des études et des recommandations à propos de politique migratoire. Elle a pour mandat légal de se consacrer aux questions sociales, économiques, culturelles, politiques, démographiques et juridiques qui se posent en corrélation avec le séjour des étrangers en Suisse.

COFF - Commission fédérale pour les questions familiales

c/o Office fédéral des assurances sociales (OFAS)
Effingerstrasse 20
3003 Berne
058 484 98 04
sekretariat.ekff@bsv.admin.ch
<https://www.ekff.admin.ch/fr/>

La COFF est une commission extraparlamentaire et un organe consultatif du Conseil fédéral. En tant que commission spécialisée, elle joue un rôle important dans le traitement politique des questions de société et veille à fournir aux autorités fédérales des connaissances spécifiques sur la politique familiale.

La COFF informe le public sur les conditions de vie des familles et le sensibilise à ce sujet. Elle donne des avis sur les projets de politique familiale et sert de relais entre l'administration publique et les diverses organisations actives sur le plan de la politique familiale. La commission met en évidence les lacunes en matière de recherche et évalue ou rédige elle-même des rapports de recherche. Sur la base de leurs résultats, elle donne des orientations pour la politique familiale et suggère des mesures de mise en œuvre.

Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse CH

c/o Office fédéral des assurances sociales
058 462 92 26
ekkj-cfej@bsv.admin.ch
<https://ekkj.admin.ch/>

La commission réunit des expertes et experts des questions d'enfance et de jeunesse. Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse est une commission extraparlamentaire permanente inscrite dans la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ). Elle a été instituée par le Conseil Fédéral qu'elle conseille pour les questions de politique de l'enfance et de la jeunesse. Elle réunit 20 membres, experts du domaine de la politique de l'enfance, membres de groupes intercantonaux et/ou représentants d'associations faitières d'organisations de l'enfance et de la jeunesse ou encore des sections jeunesse des partis.

Commission suisse pour l'UNESCO

c/o Département fédéral des affaires étrangères DFAE
 Section UNESCO
 Bundesgasse 28
 3003 Bern
 058 465 14 26
info@unesco.ch
<https://www.unesco.ch/fr/>

Conformément à l'Acte constitutif de l'UNESCO, chaque État membre doit mettre en place une commission nationale pour l'UNESCO. La Commission suisse pour l'UNESCO (CSU) est la commission nationale de la Suisse, mise en place par décision du Conseil fédéral suite à l'adhésion de la Suisse à l'Organisation en 1949. C'est une commission extraparlamentaire de 20 membres nommés par le Conseil fédéral. Le rôle de la CSU est de faire le lien entre l'Organisation et la Suisse.

Entre autres, la Commission suisse pour l'UNESCO s'attache à améliorer l'égalité des chances et la qualité de l'éducation de la petite enfance en Suisse.

Kibesuisse - Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant

Josefstrasse 53
 8005 Zürich
 044 212 24 44
info@kibesuisse.ch
<https://www.kibesuisse.ch/fr/>

La fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant est le centre de compétences en matière d'accueil extrafamilial et parascolaire d'enfants. Kibesuisse encourage le développement qualitatif et quantitatif des offres d'accueil extrafamilial et parascolaire d'enfants en définissant notamment des normes de qualité et en veillant à leur mise en œuvre.

La fédération s'engage en faveur de conditions satisfaisantes générales dans le secteur professionnel ainsi que dans le domaine de la formation et de la formation continue du personnel spécialisé.

SAVOIRSOCIAL

Amthausquai 21
 4600 Olten
 031 371 36 25
info@savoirsocial.ch
<https://www.savoirsocial.ch/fr/home-fr>

SAVOIRSOCIAL est l'organisation faîtière du monde du travail du domaine social. SAVOIRSOCIAL a pour objectif de contrôler, au niveau national, la formation professionnelle dans le domaine social, de la développer et de la renforcer en fonction des besoins. Pour ce faire, elle met à disposition le système de pilotage nécessaire. Elle coordonne et accompagne la mise en œuvre des bases nationales de formation professionnelle et officie en tant que porte-parole de ses membres et d'autres organisations du domaine social pour les questions relatives à la politique de formation.

NIVEAU CANTONAL (VAUD)

ARDIVE - Association des responsables et directions d'institutions vaudoises pour l'enfance

c/o PEP – Partenaire Enfance & Pédagogie
 Av. de Montoie 36
 1007 Lausanne
 info@ardive.ch
<http://www.ardive.ch/>

Association à but non lucratif qui s'implique dans le développement et l'évolution des institutions de l'enfance. Elle entretient des liens avec les différentes instances, pouvoirs publics et la fédération des employeurs. Engagée dans la défense et la reconnaissance du travail de qualité fourni dans les lieux d'accueil, elle agit comme partenaire lors de l'élaboration de nouvelles législations concernant le secteur de l'enfance. Elle s'engage pour des formations de qualité et s'investit dans les groupes de travail consacré aux projets de formation. Elle cherche à soutenir la mise en place des conditions de travail cohérent garantissant, entre autre, un accueil de qualité

AVASAD - Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile

Route de Chavannes 37
 1014 Lausanne
 021 623.36.28
centrereference.ipe@avasad.ch

CRIFE - Centre de référence cantonal pour les infirmières Petite Enfance

http://www.avasad.ch/jcms/m_7019/fr/centre-de-referance-infirmieres-petite-enfance

L'AVASAD a été désignée comme Centre de référence pour les infirmières Petite Enfance (CRIFE) dans le cadre du « Programme cantonal de promotion de la santé et de prévention primaire enfants (0-4 ans) – parents » du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC).

Les missions du Centre de référence sont :

- Garantir le cadre éthique et scientifique des prestations des IPE
- Définir un cadre de référence métier et un encadrement des IPE
- Piloter l'organisation et le financement du dispositif
- Assurer l'équité et la cohérence de l'offre des prestations
- Définir et organiser la formation continue
- Évaluer la qualité des prestations et le dispositif organisationnel au niveau cantonal et régional

Collaborer avec les partenaires de la Petite Enfance au niveau cantonal et régional

BCI - Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme

Rue du Valentin 10
1014 Lausanne Suisse
Référente Langue et formation + petite enfance : Céline Exquis
Référent Agenda Intégration Suisse : Julien Bourgnon
021 316 49 59
<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-leconomie-de-linnovation-et-du-sport-deis/bureau-cantonal-pour-lintegration-des-etrangers-et-la-prevention-du-racisme/>

Le BCI est le répondant cantonal en matière d'intégration. Sous la responsabilité de la déléguée à l'intégration, il est doté d'un bureau à Lausanne et de trois antennes régionales, assurant ainsi une présence sur l'ensemble du canton de Vaud. Le BCI a pour principales missions de :

- sensibiliser à la pluralité culturelle en offrant des prestations de conseil aux migrant-e-s et aux professionnel-le-s travaillant sur des thématiques liées à l'intégration et à la migration;
- coordonner les actrices et acteurs concerné-e-s par la thématique au travers de la mise en réseau;
- compléter l'offre de prestations en matière d'intégration par le développement et le soutien aux projets.

CSIR - Centre social d'intégration des réfugiés

Avenue des Casernes 2
Bâtiment administratif de la Pontaise
1014 Lausanne
021 316 03 80
<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-la-sante-et-de-laction-sociale-dsas/direction-generale-de-la-cohesion-sociale-dgcs/le-centre-social-dintegration-des-refugies-csir/>

Le Centre social d'intégration des réfugiés est une Autorité d'application du RI, rattachée au Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS), au sein du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) de l'Etat de Vaud. Sa mission consiste à assurer une prise en charge financière et sociale des réfugié-e-s statutaires (détenteurs d'un permis F ou B réfugié) domicilié-e-s dans le canton de Vaud. S'il n'est pas à proprement parler un acteur de la petite enfance, il fait néanmoins partie de la commission de coordination pour la politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse (PEJ) dont les objectifs généraux sont de favoriser, pour les enfants et les jeunes, l'équité des chances, leur développement harmonieux, une protection adéquate et leur implication dans la vie en société.

DGEJ - Unité de pilotage de la prévention

Kim Carrasco
 Chef d'unité
 Av. de Longemalle 1
 1020 Renens
 021 316 53 37
 info.spj@vd.ch
<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-la-formation-de-la-jeunesse-et-de-la-culture-dfjc/direction-generale-de-lenfance-et-de-la-jeunesse-dgej/upp/>

L'Unité de pilotage de la prévention (UPP) analyse les besoins des enfants en bas-âge, des enfants, des jeunes et des familles et identifie les lignes directrices de la politique en matière de prévention socio-éducative universelle (primaire) et spécifique ou sélective (secondaire).

Dans ce cadre, elle définit les prestations nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de prévention et conduit des programmes de prévention en concertation avec les départements concernés.

À cet effet, elle subventionne des organismes, associations et fondations privés qui fournissent les prestations répondant aux besoins identifiés

ESEDE - École supérieure en éducation de l'enfance

Rte de Chavannes 7
 1007 Lausanne
 021 625 15 26
 admin@esede.ch
<http://www.esede.ch/>

L'ESEDE est une école supérieure en éducation de l'enfance liée par une convention à l'État de Vaud, représenté par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.

Elle a pour mission de former au niveau tertiaire des éducateurs et éducatrices travaillant dans les institutions de l'enfance.

EVAM - Établissement vaudois d'accueil des migrants

Route de Chavannes 33
 1007 Lausanne
 Référente pôle formation pratique : Brigitte Trolliet Mégroz
 021 557 06 00
 info@evam.ch
<https://www.evam.ch/>

Établissement de droit public mandaté par le Canton de Vaud pour accueillir selon la loi fédérale sur l'asile (LAsi) les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, et pour délivrer l'aide d'urgence aux personnes en situation irrégulière.

Ses missions découlent de la loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA), adoptée par le Grand Conseil vaudois le 7 mars 2006. Si l'EVAM n'est pas à proprement parler un acteur de la petite enfance, il est néanmoins en charge de la mise en œuvre de l'Agenda Intégration, notamment pour les enfants en âge préscolaire.

FAJE - Fondation pour l'accueil de jour des enfants

Av. du Tribunal-Fédéral 34
1005 Lausanne
021 613 03 83
info@faje-vd.ch
<https://faje-vd.ch/>

Fondation de droit public qui a la responsabilité de coordonner et de faciliter le développement de l'accueil de jour des enfants de 0 à 12 ans sur le territoire cantonal. A cette fin, elle subventionne les réseaux d'accueil de jour des enfants, lesquels regroupent des structures d'accueil collectif (crèches, garderies, UAPE ou des APEMS) et des structures de coordination de l'accueil familial de jour. La Fondation pour l'accueil de jour des enfants soutient financièrement les 29 réseaux d'accueil couvrant le territoire de 308 communes dans le Canton de Vaud, qui représentent 98% de la population. Les réseaux regroupent la majorité des structures préscolaires, parascolaires et de coordination des accueillantes en milieu familial.

Les adresses des 29 réseaux d'accueil de jour des enfants est à trouver sous le lien suivant :

https://faje-vd.ch/wp-content/uploads/2020/11/FAJE_Liste-r%C3%A9seaux_internet_m%C3%A0j-3.11.2020_s.pdf

FSAE - Fédération vaudoise des structures d'accueil de l'enfance

c/o Centre Patronal
Route du Lac 2
1094 Paudex
058 796 33 00
058 796 33 82
info@fsae.ch
<http://www.fsae.ch/>

La FSAE est l'association faîtière des employeurs du domaine de l'accueil collectif de jour de l'enfance établis sur le canton de Vaud.

Elle rassemble quelque 80 structures et institutions (crèches, garderies et autres), qu'elle représente vis-à-vis des autorités, des divers partenaires et au sein de la Commission paritaire professionnelle de l'enfance (Commission en charge de l'application de la Convention collective cantonale de travail dans le secteur de l'accueil de jour de l'enfance (CCT cantonale).

**LAEP - Lieux d'accueil
enfants (0-5 ans) -
parents de type «
Maison Verte »**

<https://www.vd.ch/themes/population/enfance-jeunesse-et-famille/lieux-daccueil/>

Les structures de type «Maison Verte» (créée par Françoise Dolto) accueillent les enfants de 0 à 5 ans accompagnés de leurs parents ou d'un adulte responsable. Ce sont des lieux de rencontre et d'échange qui favorisent l'apprentissage de la vie sociale pour l'enfant en toute sécurité et donnent aux parents l'occasion de reconnaître et de consolider leurs compétences parentales. Ces lieux sont ouverts à toutes et tous, l'accès est libre et se fait sans inscription, la participation financière est libre et l'anonymat est respecté. Les accueillant-e-s sont des professionnel-le-s de la petite enfance. Ces lieux sont gérés par des associations ou des fondations à buts non lucratifs.

**OAJE - Office de
l'accueil de jour des
enfants**

Rue de la Paix 4
1014 Lausanne
021 316 12 30
info.oaje@vd.ch

<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-des-infrastructures-et-des-ressources-humaines-dirh/office-de-laccueil-de-jour-des-enfants-oaje/>

L'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) est l'autorité chargée de délivrer les autorisations d'exploiter une institution d'accueil collectif de jour des enfants et de surveiller les différentes formes d'accueil à la journée des enfants, hors de leur milieu familial. Les compétences d'autorisation et de surveillance diffèrent selon le type d'accueil et l'âge des enfants concernés.

ANNEXE 2 : RESSOURCES POUR LA PETITE ENFANCE

NIVEAU FÉDÉRAL

Formation des parents

044 253 60 65

info@formation-des-parents.ch

<https://www.formation-des-parents.ch/>

Faîtière suisse de l'éducation familiale dont le travail est centré sur le soutien à la parentalité et le développement des compétences éducatives des parents.

Réseau suisse d'accueil extrafamilial

Effingerstrasse 2

3011 Bern

031 508 36 15

info@reseau-accueil-extrafamilial.ch

<https://www.reseau-accueil-extrafamilial.ch/fr>

Le Réseau d'accueil extrafamilial suit au jour le jour les décisions politiques et les changements sociaux qui concernent la petite enfance et l'accueil extrafamilial. Le site internet regroupe des références à des positions, à des objets politiques, à des programmes fédéraux et à des projets de la société civile.

Le Réseau d'accueil extrafamilial (RAE) rassemble des associations professionnelles, des communes, des cantons, des institutions d'enseignement et de recherche, des fédérations d'employeurs et des entreprises.

NIVEAU RÉGIONAL (ROMANDIE)

Pro Enfance - Plateforme romande pour l'accueil de l'enfance

Ch. des Croix-Rouges 8

1007 Lausanne

021 323 73 63 lun-jeu 9h-12h

info@proenfance.ch

<https://www.proenfance.ch/>

Association à but non lucratif subventionnée par les pouvoirs publics et les subventions de ses membres. a pour mission de regrouper et représenter les acteurs de l'accueil de l'enfance des cantons romands en vue de contribuer au développement de l'accueil de l'enfance en Suisse et de constituer un partenaire de coopération avec la Confédération et les différents acteurs des domaines de l'accueil de l'enfance au plan national.

NIVEAU CANTONAL (VAUD)**APPARTENANCES - Espace Femmes à Lausanne, Vevey, Yverdon**

Espace Femmes Lausanne
Rue de Terreaux 10 (4e étage)
1003 Lausanne
ef.lausanne@appartenances.ch

Espace Femmes Vevey
Rue des Communaux 2A
1800 Vevey
ef.vevey@appartenances.ch

Espace Femmes Yverdon
Rue des Pêcheurs 8E
1400 Yverdon-les-Bains
ef.yverdon@appartenances.ch

<https://www.appartenances.ch/activites/espaces-femmes>

Appartenances est une organisation qui a pour mission de favoriser le mieux-être, la santé et l'autonomie des personnes migrantes et de faciliter leur intégration sociale tout en garantissant l'équité, la solidarité, la réciprocité et le respect de la dignité humaine. Reconnue comme un acteur majeur dans le domaine de la migration, Appartenances est un centre d'expertise en matière de santé psychique des personnes migrantes, d'intégration sociale, d'interprétariat communautaire et de formation des professionnel-le-s dans son champ spécifique.

Les Espaces Femmes d'Appartenances mettent à disposition des participantes un Accueil enfants afin d'assurer l'encadrement des enfants d'âge préscolaire pendant que leurs mères suivent les activités de l'association. Reconnu comme action de prévention précoce par la Direction Générale de l'Enfance et de la Jeunesse du Canton de Vaud (DGEJ), l'Accueil enfants propose un espace d'écoute et d'accompagnement aux mères, afin de les soutenir dans leur rôle parental et de leur offrir la possibilité de mieux connaître les ressources et structures externes qu'elles peuvent solliciter.

Association ARC-Echange

Av. de Rumine 2
1005 Lausanne
077 520 28 11
info@arc-echange.ch
<https://www.arc-echange.ch/>
(site en plusieurs langues)

L'association a pour but d'offrir des espaces de rencontre et d'échange aux parents et aux enfants de 0 à 5 ans afin de favoriser l'intégration et le lien social, soutenir la relation parent-enfant et encourager la socialisation de l'enfant.

ARC-Echange accueille les familles dans le respect des valeurs, besoins et appartenances de chacun, dans plusieurs lieux répartis dans le canton de Vaud.

CREDE - Centre de ressources en éducation de l'enfance

Corinne Rochat
Av. des Figuiers 28
1007 Lausanne
021 601 74 54
info@crede-vd.ch
<https://crede-vd.ch/>

Le Centre de ressources en éducation de l'enfance a pour mission de contribuer à la formation initiale et continue des professionnel-le-s de l'éducation de l'enfance et de constituer un réseau des ressources pédagogiques de qualité.

PEP - Partenaire Enfance & Pédagogie

Av. de Montoie 36
1007 Lausanne
021 617 04 00
079 658 73 93
info@pep-vd.ch
<http://pep-vd.ch/>

Le PEP est une fondation d'utilité publique qui a pour but de promouvoir et de favoriser la qualité de l'accueil de jour des enfants. Ses activités sont rendue possibles grâce au soutien de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE).

Les Destinataires de ses prestations sont :

- les directions et les équipes éducatives de l'accueil de jour (jardins d'enfants, haltes-jeux, crèches, garderies, CVE, APEMS, UAPE...);
- les coordinatrices de l'accueil familial de jour ;
- les représentants des communes, des réseaux ou des services administratifs.

Pour toute question ou information supplémentaire,
l'Unité migration accueil est à disposition.

En cas de besoin, il est possible de solliciter les conseils
ou l'aide d'un·e délégué·e régional·e de l'UMA.

UNITÉ MIGRATION ACCUEIL

Rue de la Barre 8

1014 Lausanne

021 316 55 80

dgeo-dp.uma@vd.ch

www.vd.ch/uma